

**Comité de suivi sur la manipulation de
compétitions sportives (T-MC)**

Convention du Conseil de l'Europe sur la
manipulation de compétitions sportives
(STCE n°215)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-MC(2021)12

RAPPORT DE REUNION

2^{ème} réunion du Comité de suivi sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC)

23 juin et 24 juin 2021

I. Ouverture de la réunion

1. Mots de bienvenue

Mme Elda Moreno, Chef du Service droits des enfants et valeurs du sport a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, et les a informés des objectifs de cette seconde réunion du comité du suivi.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (voir Annexe I).

3. Information par le Secrétariat

Le comité a pris note de la présentation de plusieurs documents par le secrétariat, à savoir le dossier de bienvenu, le règlement intérieur et le cadre stratégique du Conseil de l'Europe élaboré par la Secrétaire générale pour les années 2022-2024.

Le secrétariat a par ailleurs porté à l'attention du comité la décision de la session ministérielle de Hambourg sur le cadre stratégique du Conseil de l'Europe dans laquelle figure deux points qui concernent les activités du comité, à savoir le paragraphe 9 qui rappelle qu'il est important de travailler pour que le nombre le plus important de pays adhèrent aux Conventions du Conseil de l'Europe, et notamment à la Convention de Macolin, et le paragraphe 12 qui reconnaît l'importance des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine sportif.

Le comité a approuvé le rapport de la première réunion du T-MC.

4. Information par le Secrétariat de l'APES

Le secrétaire exécutif de l'APES a informé le comité de la révision de la charte européenne des sports ainsi que de points saillants de cette révision, particulièrement pertinents pour le comité Macolin.

Le secrétariat de l'APES a invité le comité à prendre note des lignes directrices sur l'intégrité du sport et les 50 recommandations du benchmark de l'IPACS sur la gouvernance des organisations sportives, certaines de ces recommandations étant en lien avec la Convention de Macolin.

Le secrétariat de l'APES a présenté la note de synthèse intitulée "La Convention de Macolin : paris sportifs - quel impact sur le marché des paris sportifs ?".

Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat de l'APES et a souligné l'importance d'assurer la participation régulière d'un représentant de l'APES aux réunions du Comité, comme c'est déjà le cas pour Moneyval, du GRECO, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ou bien encore du Comité de la Convention 108 sur la protection des données. Le comité a à cet égard décidé d'ajouter l'APES aux organes du Conseil de l'Europe invités à participer aux réunions du Comité.

5. Elections

Les chefs de délégations des sept Parties à la Convention ont procédé au vote pour l'élection du président, du vice-président et des trois membres du bureau.

Le comité a élu pour un mandat de deux ans :

- M. George Mavrotas (Grèce) en tant que président.

- M. Pedro Carvalho (Portugal) en tant que vice-président.
- Mme Natalia Chiriac (Moldavie) en tant que membre du bureau.
- Mme Nataliia Radchuk (Ukraine) en tant que membre du bureau.
- M. Wilhelm Rauch (Suisse) en tant que membre du bureau.

Il a été pris note du fait que l'effectivité de l'élection de M. Wilhelm Rauch était conditionnée à la confirmation de la composition de la délégation nationale Suisse par les autorités compétentes.

6. Demandes de statut d'observateur en cours

Le Président a rappelé que lors de sa première réunion des 24-25 novembre 2020, le comité avait convenu de reprendre ultérieurement l'examen des demandes de statut d'observateur faites par la FIFA et l'UEFA. Au regard de l'important soutien apporté par ces organisations à la Convention, et de l'étroite coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UEFA et la FIFA sur les questions de lutte contre la manipulation de compétitions sportives, le comité a décidé d'accorder le statut d'observateur aux deux organisations, se félicitant de leur participation prochaine aux travaux du Comité.

Le secrétariat a par ailleurs informé le comité de la demande de statut d'observateur reçue par le Secrétariat en décembre 2020 de EU Athletes, ainsi que du grand intérêt de plusieurs autres acteurs non étatiques pour les activités du comité. Le comité a convenu d'examiner de nouvelles demandes de statut d'observateur lorsque le nombre de ratifications de la Convention permettrait d'élargir la participation aux réunions du comité à de nouveaux observateurs.

II. Etablissement de normes et questions juridiques

7. Groupe consultatif – projet de mandat

Le secrétariat a présenté le projet de mandat du groupe consultatif du réseau des plateformes nationales (dit « Groupe de Copenhague »). Le comité a adopté le mandat du groupe consultatif et a chargé son bureau de travailler dans les prochains mois à la définition des priorités de travail du groupe consultatif ainsi qu'à son établissement.

8. « Organisations sportives » (Articles 3.2 et 31.2 de la Convention de Macolin)

Le secrétaire exécutif de l'APES a présenté le document « liste des organisations sportives aux fins de l'article 3.2 de la Convention de Macolin ». Le Président a ouvert la discussion aux échanges, notant que les points soulevés par les participants traitaient de l'opportunité ou non de couvrir le e-sport, les courses d'animaux, les arts martiaux mixtes et le handisport.

Le Comité a chargé son Bureau de préparer un projet de liste d'organisations sportives pour discussion lors de la prochaine réunion du comité, invitant les participants à transmettre leurs commentaires sur le document de travail et les questions soulevées lors de son examen.

9. Etat des lieux des signatures et ratifications

Le Comité a pris note de l'état des signatures et ratifications de la Convention de Macolin. S'agissant de la position récente exprimée par le gouvernement de Malte par lettre adressée à la Secrétaire générale, le comité a salué l'engagement du gouvernement maltais de signer la Convention et de débloquent ainsi l'adhésion de l'Union européenne à la Convention. Le comité a considéré qu'il était

important d'examiner attentivement les implications possibles des propositions faites par Malte et a en ce sens chargé son Bureau de procéder à une analyse des aspects substantiels et procéduraux des propositions faites, et de préparer sur cette base des éléments concrets pour discussion lors de la prochaine réunion du Comité.

III. Activités de suivi

10. Présentation d'options possibles et checklist

Le secrétariat a présenté deux documents de travail sur les options et les approches possibles de monitoring, rappelant qu'il existe différentes méthodes d'évaluation de la conformité et différents mécanismes qui peuvent être mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Macolin.

Le Président a proposé aux membres du Comité d'examiner avec attention ces deux documents et de faire part de leurs commentaires sur les options possibles.

Une délégation a fait valoir l'importance de proposer une feuille de route aux délégations en complément des listes d'auto-évaluation leur permettant de mieux saisir les risques inhérents à la non-application des dispositions de la Convention de Macolin.

Le président a conclu ce point en invitant les délégations à réfléchir aux options présentées dans ces documents pour que lors de la prochaine réunion le Comité puisse arrêter des orientations quant au mécanisme de suivi qu'il souhaiterait mettre en place.

IV. Coopération internationale

11. Echange de vues avec un représentant du Groupe de Copenhague

Outre un rappel historique du développement du réseau des plateformes nationales, le comité a été informé des actions, des objectifs et des priorités du Groupe de Copenhague, dont les liens avec le Comité seront désormais renforcés avec l'attribution du statut de groupe consultatif.

L'ouverture de la discussion aux participants a permis à la représentante du Comité International Olympique de rappeler l'importance, pour l'ensemble des organisations sportives, de s'engager conjointement et collectivement contre les manipulations des compétitions sportives, qui concernent tous les sports et ne sont pas circonscrites aux activités de paris sportifs comme expressément prévu par la Convention de Macolin.

12. Information sur KCOOS+ et FLAGS

Le secrétariat a informé le Comité de la continuité des activités du projet KCOOS+ grâce notamment à l'arrivée d'une collègue chargée de la mise en œuvre du projet au niveau du secrétariat à partir de la mi-juillet.

Le Comité a par ailleurs pu bénéficier d'une présentation du projet FLAGS (Football Local Alerts Global Strategy) mis en œuvre par le Conseil de l'Europe avec le soutien de la FIFA. Le secrétariat ayant procédé à la présentation introductive du projet, une représentante de la FIFA a informé le Comité des activités qui seront menées dans le cadre de ce projet, l'un des principaux objectifs étant de

faciliter la coopération entre l'ensemble des acteurs qui luttent contre les manipulations de compétitions sportives.

13. Information par les participants et observateurs

Le Comité a été informé des actions de Moneyval par son secrétaire exécutif qui a présenté le cadre général des activités de la lutte contre le blanchiment d'argent, et les activités spécifiques tenant au mandat du Comité de la Convention de Macolin.

Le Comité a pris note de la présentation de deux rapports importants par le responsable du secrétariat de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le premier rapport traite de *la gouvernance du football : les affaires et les valeurs*, le second des *politiques du sport en temps de crise*. Le Président a rappelé la contribution essentielle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les questions d'intégrité dans le sport.

Le Comité a été informé des actions du GRECO et plus précisément des actions du GRECO dans le domaine sportif, plus spécifiquement en lien avec les travaux de l'IPACS.

Le Comité a pris note de la présentation du représentant du secrétariat du Comité de la Convention 108 sur les travaux menés dans le domaine de la protection des données, et plus particulièrement des travaux menés sous l'égide du Groupe de Copenhague sur les principes de protection des données dans le cadre de la Convention de Macolin.

Le Comité a pris note de l'intervention de la représentante du Comité International Olympique, qui a rappelé la nécessité pour l'ensemble des fédérations et des organisations sportives de s'impliquer conjointement dans le domaine de la lutte contre les manipulations sportives.

Le Comité a pris note de la présentation de la représentante de GLMS et de l'appel à l'élargissement du nombre de loteries au sein de GLMS pour aider à lutter contre les manipulations sportives.

Le Comité a été informé des actions d'Interpol dans le domaine de la lutte contre les manipulations des compétitions sportives, en particulier des activités de promotion de la Convention de Macolin. Le représentant d'Interpol a rappelé sa disponibilité pour apporter son soutien et sa contribution aux acteurs qui le souhaiteraient, ainsi que sa possibilité de mettre à profit son expertise dans ce domaine.

V. Clôture de la réunion

14. Point divers

Aucun point divers n'a été soulevé.

15. Dates des futures réunions

Le Comité a acté des dates des prochaines réunions, à savoir :

- Le 9 septembre 2021 s'agissant de la première réunion du bureau.
- Les 11 et 12 octobre 2021 s'agissant de la troisième réunion du Comité de suivi.

16. Clôture de la réunion

Le Comité a adopté la liste des décisions prises lors de la réunion. Le président a remercié l'ensemble des participants pour leur participation et implication pendant la réunion.

ANNEXE I – ORDRE DU JOUR

I. Ouverture de la réunion

1. Mots de bienvenue au nom de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Information par le Secrétariat
4. Information par le Secrétariat de l'APES
5. Elections

II. Etablissement de normes et questions juridiques

6. Groupe consultatif – projet de mandat
7. 'Organisations sportives' (Articles 3.2 et 31.2 de la Convention de Macolin)
8. Etat des lieux des signatures et ratifications

III. Activités de suivi

9. Présentation d'options possibles et checklist

IV. Coopération internationale

10. Echange de vues avec un représentant du Groupe de Copenhague
11. Information sur KCOOS+ et FLAGS
12. Information par les participants et observateurs

V. Clôture de la réunion

13. Points divers
14. Dates des futures réunions
15. Clôture de la réunion

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

GRECE

M. Georgios MAVROTAS (Président)
Secrétaire général du sport
Ministère de la culture et des sports
Andrea Papandreou 37, Z.C: 151 80, Maroussi, Athènes

M. George KASAPAS
Autorité nationale de la transparence

ITALIE

M. Guglielmo AGOSTA
Directeur du service "Programmation, budget, coordination et contrôle".
Présidence du Conseil des ministres

M. Stefano DELFINI
Directeur
Service d'analyse criminelle
Ministère de l'intérieur
Piazza del Viminale, 1-00184 Roma

M. Ugo TAUCER
Procureur général des sports
Comité National Olympique Italien (CONI)
Piazza Lauro de Bosis, 15 – 00135 Roma

NORVÈGE

M. Trond GLASSER
Conseiller principal
Ministère de la culture
Oslo

M. Eirik Haugen TYSSE
Conseiller principal
Responsable de la plate-forme nationale
L'autorité norvégienne des jeux et des fondations
Førde

PORTUGAL

M. Pedro CARVALHO (Vice-président)
Spécialiste technique
Cabinet du secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports
Ministère de l'éducation du Portugal
Av. Infante Santo, 2, 5º, 1350-178 Lisboa

M. João ALMEIDA
Directeur général
Comité olympique du Portugal
Travessa da Memória, 36, 1300-403 Lisboa

M. Fernando CARMO
Inspecteur, Police Judiciaire
Rua Gomes Freire, 1169-007 Lisboa

M. Roberto DA FONSECA DOMINGUES
Commissaire de police
Polícia de Segurança Pública/PNID (Ministère de l'Intérieur)
Largo da Penha de França, n.º1, 1199-010, Lisboa

Mme Esperança FIGUEIREDO
Tourisme du Portugal, SRIJ (régulateur des paris sportifs en ligne)

M. Norberto RODRIGUES
Ministère de l'intérieur
Praça do Comércio, 1149-015, Lisboa

Mme Lígia VIEIRA
Institut portugais de la jeunesse et des sports
Rua Rodrigo da Fonseca, 55, 1250-096 Lisboa

MOLDOVA

M. Ivan GHEORGHIU
Secrétaire d'État à la jeunesse et au sport
Ministère de l'éducation, de la culture et de la recherche
Piata Marii Adunari Nationale nr. 1, 2033 Chisinau

Mme Natalia CHIRIAC (membre du Bureau)
Conseiller en droit du sport Association de football de la République de Moldova
Str. Tricolorului 39, 2012 Chisinau

M. Ianis VORTOLOMEI
Enquêteur
Département des enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de
l'Inspection nationale des enquêtes de l'Inspection générale de la police
Str. Bucuriei 14, 2000 Chisinau

SUISSE

M. Wilhelm RAUCH (membre du Bureau¹)
Responsable pilotage et droit
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Office fédéral du sport
Hauptstrasse 247, 2532 Macolin

M. Patrik EICHENBERGER
Directeur adjoint, chef de division protection sociale et surveillance générale du marché
Gespa - Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent
Erlachstrasse 12, 3012 Berne

Mme Chiara SARACENI
Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice
Bundesrain 20, 3003 Berne
(Remplacement temporaire de Mme Giannina Spescha)

M. Samuel WYTTENBACH
Responsable du domaine Valeurs
Olympique suisse
Maison du Sport, Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen près de Berne

¹ Sous réserve de la confirmation de la composition de la délégation nationale.

UKRAINE

M. Oleksiy PEREVEZENTSEV
Secrétaire d'État
Ministère de la jeunesse et des sports de l'Ukraine
42, Esplanadna Str, Kyiv, 01601, Ukraine

M. Vialii DANYLCENKO
Secrétaire de la commission de l'éthique et du fair-play
Association ukrainienne de football
7a, Laboratornyi provulok, Kyiv, 01133, Ukraine

M. Oleksandr DAVYDENKO
Conseiller du Président du CNO
Comité national olympique d'Ukraine
39-41, Khoryva Str., Kyiv, Ukraine

Mme Nataliia RADCHUK (membre du Bureau)
Chef du département de la coopération internationale et de l'intégration européenne
Ministère de la jeunesse et des sports de l'Ukraine
42, Esplanadna Str, Kyiv, 01601, Ukraine

OBSERVATEURS

Système de surveillance de la loterie mondiale (GLMS)

M. Ludovico CALVI
Président

Mme Cassandra FERNANDES
Chef de projet et responsable juridique

Comité International Olympique (CIO)

M. Evangelos ALEXANDRAKIS
Gestionnaire de contacts des CNO
Unité du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions

Mme Pâquerette GIRARD ZAPPELLI
Chef de l'Éthique et de la Conformité

INTERPOL

M. Dieter BRAEKEVELD
Agent de formation de la police

M. Claudio MARINELLI
Agent de renseignement criminel / Chef de projet
Intégrité dans le sport, Office de lutte contre la corruption
Sous-direction des réseaux criminels, Direction de la criminalité organisée et émergente

INVITÉS

Mme Stephanie EICHENBERGER
Responsable de l'intégrité
Division juridique et de la conformité
Fédération Internationale de Football Association (FIFA)
FIFA-Strasse 20 P.O. Box 8044 Zurich, Suisse

M. Corentin SEGALEN
Représentant du Groupe de Copenhague
Coordinateur de la plate-forme nationale française
Autorité nationale des jeux
99/101 rue Leblanc, 75015 Paris, France

CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Silvia ARZILLI
Secrétariat, Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

M. Roberto FASINO
Chef de secrétariat de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

M. Stanislas FROSSARD
Secrétaire exécutif, Accord Partiel élargi sur le sport (APES)
Service des droits des enfants et des valeurs du sport
Direction générale de la Démocratie – DGII

M. Péter KIMPIAN
Unité de protection des données
Direction générale Droits de l'Homme et l'État de droit – DGI

Mme Sophie KWASNY
Chef de Division Conventions du sport
Service des droits des enfants et des valeurs du sport
Direction générale de la Démocratie – DGII

Mme Stéphane LEYENBERGER
Secrétariat du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)
Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit - DGI

Mme Claire LAMBRY
Stagiaire, Division Conventions du sport
Service des droits des enfants et des valeurs du sport
Direction générale de la Démocratie – DGII

M. Benoit MALMONTET
Interprète français

Mme Eida MORENO VILLANUEVA
Chef du Service des droits des enfants et des valeurs du sport
Direction générale de la Démocratie – DGII

M. Igor NEBYVAEV
Chef de division/Secrétaire exécutif, Moneyval
Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit – DGI

M. Jörg POLAKIEWICZ
Directeur, Direction du conseil juridique et du droit international public

M. Jeroen SCHOKKENBROEK
Directeur, Direction de l'anti-discrimination
Direction générale de la démocratie - DGII

Ms Roopa SUKTHANKAR
English Interpreter

M. Francesco ZECCHETTO
Assistant, Division Conventions du sport
Service des droits des enfants et des valeurs du sport
Direction générale de la Démocratie – DGII